

GE_GERICHTE A/154/2007 vom 27. März 2008

GE Cour de justice, 2008-03-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_154_2007

FR: GE_GERICHTE A/154/2007 du 27 mars 2008

IT: GE_GERICHTE A/154/2007 del 27 marzo 2008

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 27.03.2008
A/154/2007

A/154/2007 ATAS/367/2008 du 27.03.2008 (AI) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET CANTON
DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/154/2007 ATAS/367/2008 ARRET DU
TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES Chambre 3 du 27 mars 2008

En la cause Madame G _____, domiciliée à GENEVE, comparant avec élection de
domicile en l'étude de Maître BOSSHARD Michel recourante contre OFFICE
CANTONAL DE L'ASSURANCE INVALIDITE, sis rue de Lyon 97, case postale 425,
1211 GENEVE 13 intimé Vu la décision sur opposition du 29 novembre 2006, Vu le
recours du 3 janvier 2007, Vu la réponse du 27 mars 2007, Attendu que la recourante a
indiqué par courrier du 11 mars 2008 qu'elle retirait son recours, Qu'il convient d'en prendre
acte et de rayer la cause du rôle. PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL CANTONAL DES
ASSURANCES SOCIALES : Prend acte du retrait du recours. Raye la cause du rôle. La
greffière Brigitte LUSCHER La Présidente : Karine STECK Une copie conforme du
présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.